



COMMUNE AIGALIERS

DICRIM

Document d'Information Communal sur les Risques Majeurs



Document à conserver

Édition 2022

SOMMAIRE

Sommaire	p 02
Edito du Maire	p 03
Présentation de la commune	p 04-05
Le risque majeur	p 06
Le Plan Communal de Sauvegarde	p 07
Les modalités d'activation du PCS	p 08
Système d'alerte à la population	p 09
Notre démarche- Les risques identifiés	p 10
Le risque feu de forêt- garrigues	p 11
Les consignes spécifiques Sécurité	p 12-13
Le risque inondation	p 14
Les consignes spécifiques Sécurité	p 15
Le risque météorologique	p 16
Neige ou Canicule	p 17
Le risque sanitaire	p 18
Les consignes spécifiques Sécurité	p 19
Numéros d'URGENCE -Utiles	p 20



ÉDITO DU MAIRE

Madame, Monsieur,

Notre commune est concernée par un certain nombre de Risques Majeurs:

feux de forêt, de garrigues; inondations par ruissellement; conditions météorologiques extrêmes, sanitaires.

Un Plan Communal de Sauvegarde–PCS– a été établi par les élus et le secrétariat de mairie. En cas de nécessité, il sera activé par le Maire. Il a pour but de gérer ces risques en liaison avec les élus, les services de l'Etat, le secrétariat de mairie, l'agent communal et vous-même.

Ce Document d'Information sur les Risques Majeurs, appelé DICRIM est un guide pratique qui vise à vous informer sur les risques existants et sur les **moyens de vous en protéger.**

Votre mobilisation aidera aussi au bon déroulement des opérations de secours et permettra le déroulement des actions de façon efficiente, avec tous les services concernés.

Bien cordialement,

Le Maire

Daniel Boyer

PRÉSENTATION DE LA COMMUNE

Le territoire communal est formé de neuf hameaux et d'habitats isolés, de tailles plus ou moins importantes.

6 HAMEAUX

Aigaliers
Le Chabian
Bourdiguët
Foussargues
Mas Pontier
Marignac
La Bruyèrette
Gattigues-Lacré
Champ des Baumes

0 HABITATS ISOLÉS

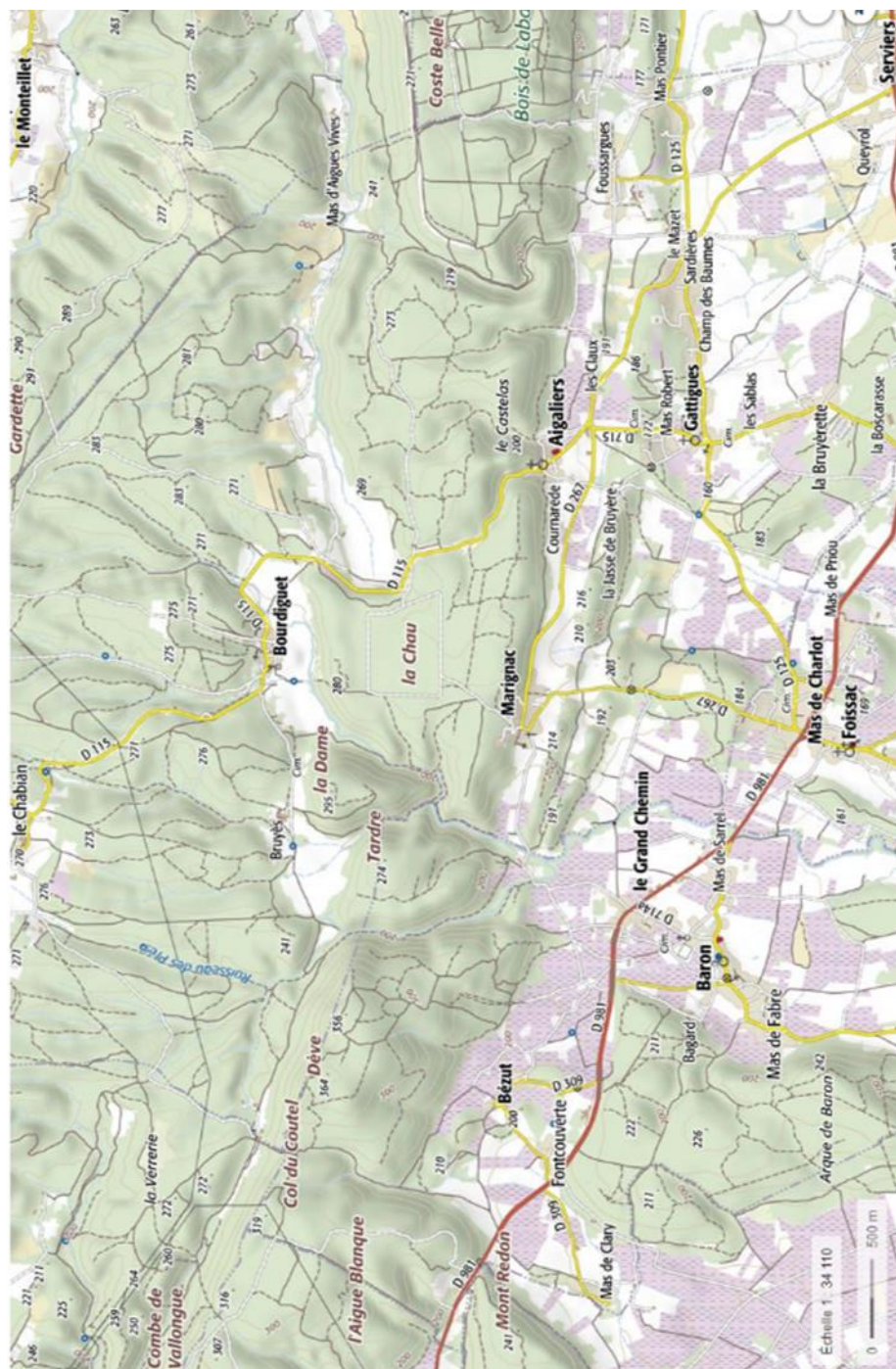
Bruyès
Plan d'Albi
La Boscarasse
Cabanisse
Les Brunets

Nombre d'habitants:

531 habitants en résidences principales, auxquels se rajoutent 100 à 150 personnes en résidences secondaires et gîtes pendant la période estivale.

Superficie de la commune:

2806 hectares



LE RISQUE MAJEUR

Un **Risque Majeur** est un évènement imprévu et brutal, d'origine naturelle ou technologique qui entraîne des conséquences importantes pour les personnes, les biens et l'environnement.

Deux critères caractérisent le risque majeur:

★ **Une faible fréquence:** nous pouvons être d'autant plus enclins à l'ignorer que les **catastrophes sont peu fréquentes**.

★ **Une énorme gravité:** des dommages importants aux personnes et aux biens et à l'environnement des victimes.



LE PLAN COMMUNAL DE SAUVEGARDE

Le Plan Communal de Sauvegarde (PCS) est un document communal visant l'information préventive et la protection de la population.

Il détermine en fonction des risques identifiés, les mesures immédiates de sauvegarde et de protection des personnes.

Il fixe l'organisation nécessaire à la diffusion de l'alerte et des consignes de sécurité; recense les moyens disponibles et définit la mise en œuvre des mesures d'accompagnement et de soutien à la population.

L'ALÉA est la manifestation d'un phénomène naturel

L'ENJEU représente l'ensemble des personnes et des biens qui risquent d'être affectés.

MODALITÉS D'ACTIVATION DU PCS

01 ÉVÉNEMENT



02 INFORMATION d'un événement émanant



DES SYSTÈMES
DE VIGILANCE



DES AUTORITÉS



DES SERVICES OU D'UN TÉMOIN

03 ÉVALUATION de la situation



MAIRE OU ÉLU D'ASTREINTE



LA SITUATION PEUT-ELLE
ENTRAÎNER DES RISQUES
POUR LA POPULATION ?

04 ACTIVATION du PCS



NON

FIN



OUI

ACTIVATION DU PCS

ALERTE



de la population



de l'équipe communale
et des personnes
ressources

POSTE DE COMMANDEMENT : MAIRIE AIGALIERS

SYSTÈME D'ALERTE A LA POPULATION

Dans le cadre de la prévention des risques et afin d'assurer au mieux votre sécurité, la Commune d'Aigaliers s'est dotée d'un système d'alerte automatisé.

Ce dispositif permet à la Mairie de vous contacter, pour vous prévenir:

- d'un Risque Majeur (Feu inondation, canicule ...)
- d'un événement particulier
- la mise en œuvre du Plan Communal de Sauvegarde de notre Commune

Afin que l'ensemble de la population soit informée, il est primordial que chacun s'inscrive.

Lorsque vous recevez un message d'alerte, il est utile de l'écouter jusqu'à la fin et de le valider



Pour recevoir gratuitement les alertes de la commune, inscrivez vous sur le site de la commune www.aigaliers.net ou flashez le **QR Code** ci-dessous, ou complétez le **formulaire en mairie**



NOTRE DÉMARCHE

Soucieux de mieux se préparer et d'anticiper les Risques Majeurs auxquels la commune d'Aigaliers peut être confrontée, le Conseil Municipal et le secrétariat de Mairie ont élaboré le PCS qui se base sur les recommandations de la Préfecture et sur l'expérience des événements antérieurs (inondations par ruissellement en 2002 et 2014).

LES RISQUES IDENTIFIÉS

Le PCS formalise une Cellule de crise coordonnant les actions de terrain, de communication, de sécurité. Dirigée par le Maire, cette cellule devient Poste de crise en cas de vigilance rouge ou autres alertes majeures.

Les épisodes cévenols, le réchauffement climatique, le développement des activités humaines sont des facteurs aggravants qui occasionnent de nombreux dégâts et mettent de plus en plus en danger les populations.

PRINCIPAUX RISQUES MAJEURS SUR LA COMMUNE

- ☐ Feux de forêt, de garrigues
- ☐ Inondations par ruissellement
- ☐ Sanitaires (pandémie, épizootie).
- ☐ Climatiques (vent, neige, canicule)



LE RISQUE FEU DE FORÊT

Les feux de forêts se déclarent principalement à cause de la sécheresse, du manque d'eau, des conditions météorologiques et de la forte fréquentation des espaces boisés.



Feux de forêt– La Bouscarasse– 18/06/2022

Le débroussaillage est la mesure de prévention la plus efficace.

Plusieurs causes de feux de forêt existent, notamment d'origines :

→ **naturelles** dues à la sécheresse, aux fortes chaleurs, à la foudre....

→ **humaines** qui peuvent arriver de manière accidentelle (mégot de cigarette mal éteint, barbecue, travaux, etc.) ou volontaire.

LES CONSIGNES DE SÉCURITÉ



Alerter les secours en composant le 18 ou 112



Ouvrir votre portail
pour faciliter l'accès
aux secours



Ne pas prendre
le volant

N'évacuez votre
domicile que sur
consignes des
secours



S'éloigner du feu
Entrer dans le bâtiment
le plus proche



Fermer portes et
fenêtres

Placer des linges
mouillés en bas
des portes



Couper le gaz et
l'électricité



Ne pas aller
chercher vos
enfants à l'école

Les bons reflexes

INCENDIES DE FORÊT

Protégez-vous et protégez la forêt !



En forêt, je respecte les règles

L'accès en forêt est réglementé dans le Gard.
En été, avant d'aller en forêt, je me renseigne sur les conditions d'accès
et les consignes à respecter.

En fonction du niveau de risque journalier,
la vigilance à avoir n'est pas toujours la même*

NIVEAU DE RISQUE

FAIBLE



Emploi du feu interdit
Circulation motorisée réglementée

MODÈRE



Emploi du feu interdit
Bivouac et camping sauvage réglementés
Circulation motorisée réglementée

ÉLEVÉ



Emploi du feu interdit
Bivouac et camping sauvage interdits
Accès aux massifs forestiers en matinée conseillé
Circulation motorisée réglementée

TRÈS ÉLEVÉ



Emploi du feu interdit
Bivouac et camping sauvage interdits
Accès aux massifs forestiers fortement déconseillé
Circulation motorisée réglementée

POUR CONNAÎTRE LE
NIVEAU DE RISQUE ET LES
CONDITIONS D'ACCÈS EN
TEMPS RÉEL

www.risque-prevention-incendie.fr/gard

FLASHEZ LE QR CODE



Avec le soutien financier de :



*Selon les arrêtés préfectoraux en vigueur.
Plus de renseignements en Préfecture, en mairie ou en office de tourisme.

Réalisation 12/2021 :
Association des Communes et Collectivités forestières du Gard
Un réseau d'élus au service des élus
www.collectivitesforestieres.gard.fr

INONDATION



Les inondations par ruissellement en secteur urbain se produisent par écoulement dans les rues ou chemins. Le réseau pluvial, saturé, ne peut plus absorber les écoulements d'eau.

Lors d'un phénomène à risque, l'équipe municipale, dirigée par le Directeur des Opérations de Secours (Maire) s'assure de la mise en sécurité des personnes et des biens conformément aux spécificités du Plan Communal de Sauvegarde (PCS) et/ ou dans le Plan de Prévention des Risques d'Inondation (PPRI).

Sur notre commune, le risque inondation est de deux types :

- Débordements des ruisseaux : le Bourdic et le Lisson appelé « le Riù »
- Ruissellement



Le Village-Route Stéphane Hessel-10/10/2014

Les bons réflexes

PLUIE - INONDATION



Reporter l'ensemble de ses déplacements, à pied ou en voiture.



Laisser ses enfants à l'école ou à la crèche car ils y sont en sécurité.



Restez ou rentrez à l'intérieur d'un bâtiment et monter en hauteur, à l'étage.



Couper les réseaux de gaz, d'électricité et de chauffage sans se mettre en danger.



Ne pas utiliser sa voiture, quelques centimètres d'eau suffiraient à l'emporter.



Ne pas descendre dans les sous-sols et se réfugier en hauteur.



S'éloigner des cours d'eau, des berges et des ponts et ne pas se réfugier sous un arbre pour éviter la foudre.



Restez informé et à l'écoute des consignes des secours et/ou de la mairie.



Se soucier des personnes vulnérables et isolées en privilégiant les SMS.

**AYONS
LES BONS
RÉFLEXES**

pluie-inondation.gouv.fr





TEMPÊTE-VENT VIOLENT



Champ des Baumes– 18/06/2015

Un vent est généralement estimé violent donc dangereux lorsque sa vitesse atteint 80 km/ou 100 km/h en rafale à l'intérieur des terres.

Les principaux dégâts engendrés par les vents violents : des toitures et cheminées endommagées, des arbres arrachés, des véhicules déportés sur les routes et des coupures d'électricité et de téléphone.

La circulation routière peut également être perturbée, en particulier sur le réseau secondaire en zone forestière.

Les bons réflexes



Écouter la radio
France Bleu Gard
Lozère et suivre les
consignes données



Ne téléphoner
qu'en cas
d'urgence



Mettre à l'abri les
objets pouvant être
emportés par le vent



Fermer les portes
et les volets



En cas de phénomène extrêmement violent, se
réfugier sous une table loin des façades exposées
au vent



CANICULE



Boire de l'eau
régulièrement.



Maintenir sa
maison au frais.
Fermer les
volets le jour



Donner et
prendre des
nouvelles des
proches



Éviter les
efforts
physiques

NEIGE



Donner et
prendre des
nouvelles des
proches



Ne pas
se déplacer
en voiture



Bourdiquet sous la neige



S'assurer du bon
fonctionnement des
ventilations
et du chauffage
Hiverner les
arrivées d'eau non
nécessaires à
l'habitation(puit...)



Les risques sanitaires sont les risques susceptibles d'affecter la santé de la population et nécessitant une réponse adaptée du système de santé.

→ Une **épizootie** décrit une maladie qui frappe simultanément un grand nombre d'animaux d'une même espèce ou d'espèces différentes (grippe aviaire...).

→ Une **pandémie** est caractérisée par l'apparition sur l'ensemble des continents d'un nouveau virus contre lesquels les défenses de la majorité de la population sont faibles ou nulles.

L'apparition de virus pandémiques reste une préoccupation majeure. Outre son impact sanitaire, une pandémie peut provoquer une désorganisation du système de santé, mais aussi des perturbations importantes de la vie sociale et économique.

Ces maladies peuvent représenter un risque important pour l'espèce humaine (grippe aviaire, vache folle...).

En cas de pandémie, les autorités sanitaires de l'État sont en charge de l'évaluation des risques et de l'organisation des réponses apportées.

Le Maire a pour mission de communiquer à la population les mesures prises par les autorités sanitaires visant à limiter la contamination; de maintenir le lien social et d'assurer la continuité du service public. Il peut aussi être sollicité pour mise à disposition de moyens ou être amené à prendre certaines mesures préventives (exemple: interdiction de manifestation, fermeture d'établissement recevant du public...).

LES CONSIGNES SPÉCIFIQUES

Les bons réflexes



S'informer sur la situation sanitaire



Respecter les consignes des autorités pour votre sécurité



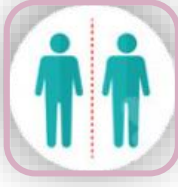
Se laver régulièrement les mains ou utiliser une solution hydro-alcoolique



Utiliser un mouchoir unique pour se moucher



Porter un masque quand la distance d'un mètre ne peut pas être respectée et partout où cela est obligatoire



Respecter une distance d'au moins un mètre avec les autres



Aérer les pièces le plus souvent possible



Éviter de se toucher le visage

NUMÉROS URGENCES

Q Sapeurs Pompiers	18
Q SAMU	15
Q Gendarmerie	17
Q N° Unique Européen (à partir d'un tél mobile)	112
Q N° d'urgence pour personnes sourdes et malentendantes	114

INFORMATIONS UTILES

Préfecture du Gard: 0800 09 11 72	 www.gard.pref.gouv.fr
Site internet de la Commune	 www.aigaliers.net
Site dédié aux risques majeurs	 www.georisques.gouv.fr
Site vigilance météo	 www.vigimeteo.com
Site vigilance crues	 www.vigicrues.gouv.fr
Site météo France	 www.meteofrance.com
Radio France Gard-Lozère	90.2 MHz